

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	CRS Alpes Secours en Montagne ;
Aéronef (type couleur immatriculation)	DRAGON38 Sécurité civile (EC145) + CHOUCAS05 DAG Briançon (EC145)
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CRS Alpes (04-92-21-16-51)

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
14/12/2016	Secteur route du Lautaret	Vallon de COMBEYNOT (Versant Nord Pic EST)				Une dizaine de rotation entre 9h et 12h

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- il s'agit d'un territoire qui est exclu des entraînements de vol pour la gendarmerie
- les exercices d'avalanches peuvent se dérouler hors cœur, en adret en face sur les secteur des Evêchés, du Pic Blanc ou de Tête Noire. Ces secteurs sont tout aussi enneigés cette année.

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Autorisation accordée refusée

N°

à Gap, le

P/Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND